

## Keynes, Meade, Robbins et l'Organisation internationale du commerce

## Keynes, Meade, Robbins and the International Trade Organization

Claude Schwob

Volume 83, numéro 2, juin 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017519ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017519ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Schwob, C. (2007). Keynes, Meade, Robbins et l'Organisation internationale du commerce. *L'Actualité économique*, 83(2), 255–283.  
<https://doi.org/10.7202/017519ar>

Résumé de l'article

Il a fallu attendre l'année 1994 pour que soit décidée la création d'une organisation internationale chargée d'encadrer le commerce international : l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pourtant des négociations ont commencé sur ce sujet dès 1941. Elles ont eu pour objectif de créer une Organisation internationale du commerce (OIC) et ont abouti en 1948 à la *Charte de la Havane* instituant une Organisation internationale du commerce. Mais l'OIC n'a jamais vu le jour. À une époque où s'exprime un désenchantement devant les promesses non tenues par les organisations internationales, il est utile de rappeler le contexte intellectuel dans lequel l'idée d'organiser le commerce mondial a émergé. L'article qui suit présente les conceptions des trois principaux économistes britanniques ayant participé à ces négociations : Keynes, Meade et Robbins.

## *Keynes, Meade, Robbins et l'Organisation internationale du commerce*

Claude SCHWOB

*BETA – Thème*

*Université Louis Pasteur – Strasbourg I*

RÉSUMÉ – Il a fallu attendre l'année 1994 pour que soit décidée la création d'une organisation internationale chargée d'encadrer le commerce international : l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pourtant des négociations ont commencé sur ce sujet dès 1941. Elles ont eu pour objectif de créer une Organisation internationale du commerce (OIC) et ont abouti en 1948 à la *Charte de la Havane* instituant une Organisation internationale du commerce. Mais l'OIC n'a jamais vu le jour. À une époque où s'exprime un désenchantement devant les promesses non tenues par les organisations internationales, il est utile de rappeler le contexte intellectuel dans lequel l'idée d'organiser le commerce mondial a émergé. L'article qui suit présente les conceptions des trois principaux économistes britanniques ayant participé à ces négociations : Keynes, Meade et Robbins.

ABSTRACT – *Keynes, Meade, Robbins and the International Trade Organization*. It was not until 1994 that the decision to set up an international organization (WTO) in charge of monitoring international trade was taken. However negotiations to that aim had started in 1941. They led in 1948 to the Havana Charter for the creation of an International Trade Organization (ITO). But the ITO was never born. At a time when eminent economists become disenchanted with the broken promises of international organizations, it seems useful to point out the intellectual background in which the plan for an International Trade Organization emerged. This paper aims at presenting the ideas of the three main British economists who took part in these negotiations, namely Keynes, Meade and Robbins.

### INTRODUCTION

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a connu un antécédent resté dans les limbes : l'Organisation internationale du commerce (OIC). Pendant que la Deuxième Guerre mondiale bat son plein, des négociations ont lieu en vue d'organiser les relations financières et commerciales internationales de l'après-guerre. Le volet monétaire et financier de ce programme aboutit dès 1944 à un accord pour la création du système monétaire international de Bretton Woods et de ses deux institutions internationales : le Fonds monétaire international (FMI) et

la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). En revanche, les négociations commerciales prennent du retard. Pourtant, leurs prémisses se trouvent dans la Charte de l'Atlantique signée le 14 août 1941 par les États-Unis et le Royaume-Uni et dans l'Accord d'aide mutuelle anglo-américain<sup>1</sup> signé le 23 février 1942. L'article 7 de ce dernier, qui exclut les politiques commerciales discriminatoires et qui met en cause le système de la préférence impériale adopté par le Royaume-Uni lors de la Conférence économique impériale d'Ottawa en 1932, joue un rôle central dans ces négociations<sup>2</sup>. Celles-ci finissent par aboutir en 1948 à la rédaction de la *Charte de la Havane* pour une Organisation internationale du commerce (OIC)<sup>3</sup>. Mais elle n'entrera jamais intégralement en vigueur : la communauté internationale se limitera à l'application du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT, Genève 1947) et l'OIC ne verra jamais le jour.

Trois économistes britanniques célèbres se sont impliqués dans les réflexions ayant alimenté le projet d'une OIC et dans les négociations qui ont eu lieu sur ce sujet. Bien qu'il soit surtout connu pour son projet d'union monétaire internationale et sa contribution aux négociations de Bretton Woods, Keynes participe à certaines négociations commerciales en tant que représentant du Trésor. Directeur de la section économique du Secrétariat du Cabinet de guerre entre 1941 et 1945, Robbins est le négociateur britannique le plus présent entre 1943 et 1945 dans ces discussions commerciales. Meade, qui fut membre du service d'Intelligence économique de la Société des Nations entre 1937 et 1940, est l'auteur en 1942 d'un projet d'union commerciale internationale qu'il conçoit comme un complément du projet d'union monétaire de Keynes. Il participe aux négociations commerciales en tant que représentant du ministère du Commerce extérieur entre 1943 et 1945, puis en tant que directeur de la section économique entre 1946 et 1947<sup>4</sup>.

L'histoire des faits économiques, politiques et sociaux relatifs à cet épisode est abondamment étudiée<sup>5</sup>. Moins connus sont les débats qui ont précédé ou accompagné ces négociations commerciales internationales. Le présent article adopte en conséquence le point de vue de l'histoire de la pensée économique : il prend appui sur les écrits des trois auteurs pour exposer leurs échanges d'idées sur la question de la coopération commerciale internationale. L'intérêt d'une telle étude ne réside pas exclusivement dans la restitution historique la plus exacte

---

1. Les textes de ces documents sont disponibles sur le site de l'Université de Leiden.

2. Le calendrier et un sommaire des négociations sont synthétisés dans un tableau présenté en annexe. Différentes vues sur les causes profondes de l'absence de création de l'OIC sont exposées par Diebold (1952), Aaranson (1996) et Graz (1999).

3. Le texte de la Charte est disponible sur le site de l'OMC.

4. D'autres économistes britanniques ont contribué à ce débat, mais n'ont pas ou ont peu contribué aux négociations commerciales. On peut citer Beveridge (1944), Harrod (1946, 1952). On trouve également la trace des positions de Robertson et J. Robinson sur ce sujet dans la correspondance de Keynes (cf. Moggridge 1971-1982).

5. Cf. Wilcox (1949), Howson (1988, 2000), Howson - Moggridge (1991), Aaranson (1996), Srinivasan (1998), Graz (1999).

possible des positions des trois auteurs. En effet, bien que le contexte contemporain ne puisse en rien être comparé à celui des années 1943-1948, certaines des problématiques qui ont émergé à cette époque sont toujours d'actualité, car elles sont au cœur de toute réflexion sur les organisations économiques internationales. Les questions les plus débattues, aujourd'hui comme alors, portent sur les objectifs finals assignés à l'Organisation et les objectifs intermédiaires permettant de les atteindre, sur le périmètre de compétence de l'Organisation, sur le degré de supranationalité et donc sur l'articulation entre souveraineté des États membres et pouvoirs de l'Organisation, sur le rôle des politiques domestiques des États membres compte tenu des objectifs finals de l'Organisation...

La présentation du débat d'idées entre ces trois auteurs pourra ainsi contribuer à porter un éclairage original sur certaines des polémiques qui se développent de nos jours à propos de l'OMC<sup>6</sup> en mettant en évidence ce que peut nous apprendre sur ce sujet la réflexion de grands économistes qui furent certes des théoriciens mais aussi des négociateurs en matière de coopération commerciale internationale. Le texte qui suit expose d'abord les arguments présentés par chacun pour défendre cet ambitieux projet de coopération commerciale internationale (1<sup>re</sup> partie). Ensuite sont abordées les solutions concrètes proposées par chacun d'entre eux (2<sup>e</sup> partie).

## 1. L'ÉMERGENCE ET LES FONDEMENTS DU PRINCIPE DE LA COOPÉRATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

Trois événements majeurs sont à la source de la réflexion des trois économistes britanniques sur l'opportunité de créer une organisation internationale chargée de la coopération commerciale : les deux guerres mondiales et la crise de 1929. Ces épisodes historiques sont souvent associés à un recentrage des États sur leurs intérêts économiques propres et la question de la paix dans le monde est au centre des discussions entre les trois auteurs. Trois problématiques organisent les débats : la première porte sur l'articulation des intérêts respectifs des États nationaux et de l'économie mondiale; la deuxième porte sur le rôle des politiques commerciales dans la crise de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale; la troisième porte sur le champ de la coopération commerciale internationale.

### 1.1 *Les intérêts nationaux et l'intérêt mondial*

La paix et la prospérité dans le monde constituent pour les trois auteurs les objectifs finals de la coopération internationale. Toutefois des divergences se font jour quant à l'articulation des intérêts nationaux avec ces objectifs.

---

6. On peut évoquer les critiques adressés par les organisations non gouvernementales à l'OMC, mais également le témoignage de Stiglitz, Stiglitz (2002) et Stiglitz-Charlton (2005), qui fait état des promesses non tenues des organisations internationales.

Dès 1919, Keynes conteste l'esprit dans lequel le traité de Versailles est élaboré. À ses yeux, il convient de sanctionner l'Allemagne sur le plan militaire et politique. Mais l'exclure de la communauté économique internationale ou restreindre son accès aux matières premières créerait le risque d'une nouvelle conflagration mondiale. Il préconise la création d'une zone de libre-échange du charbon et de l'acier. Celle-ci « [...] pourrait faire aussi bien pour la paix et la prospérité du monde que la Société des Nations elle-même » (Keynes, 1919 : 168).

Ce passage souligne que le libre-échange a la faveur à Keynes à cette époque, même s'il est limité, aussi bien en termes de couverture géographique qu'en termes de secteurs économiques. Cette position est réitérée par la suite (Keynes, 1923).

Keynes provoque donc une certaine surprise en 1931 lorsqu'il propose des tarifs douaniers sur les importations en accompagnement d'une politique nationale d'expansion (Keynes, 1931a, 1931b). Tout en restant opposé à un protectionnisme à caractère discriminatoire en situation normale, Keynes voit dans cette politique une mesure exceptionnelle, appropriée à la situation d'urgence que connaît alors le Royaume-Uni et caractérisée par des prix en baisse, par des marges des entreprises réduites du fait de l'importance des prélèvements obligatoires, et par le chômage de masse. L'argumentaire de Keynes comprend différents éléments. Parmi ceux-ci, Keynes considère que l'économie britannique étant dominante dans le monde, le rétablissement de sa situation économique domestique serait de nature à restaurer la confiance en elle, et ainsi à contrer les effets de la crise internationale. Pour le Keynes de cette époque, il y a donc continuité entre l'intérêt propre du Royaume-Uni et celui du monde<sup>7</sup>.

La semaine suivant la parution du premier article de Keynes, Robbins l'accuse de servir la cause « [...] des méthodes méprisables et mesquines du nationalisme économique » (cité par Keynes, 1931c : 497).

Mais il oublie que Keynes en appelle à deux plans : l'un national, l'autre international, en vue de combattre l'esprit de repli et de peur (Keynes, 1931a : 238).

Cette controverse publique est une résurgence de conflits peu médiatisés jusque-là. Une Commission du conseil économique consultatif avait été créée par Keynes en 1930 à la demande du premier ministre MacDonald, avec pour mandat d'étudier les causes de la crise de 1929 et de formuler des propositions de politique économique permettant d'y remédier. Keynes avait offert à Robbins d'en faire partie. Dès l'automne 1930, ce dernier s'y était opposé à la politique de limitation des importations et au programme de dépenses publiques préconisées par Keynes. Il avait refusé de signer un rapport de la Commission et obtenu la possibilité de rédiger un rapport contradictoire, révélant ainsi la désunion de la Commission.

---

7. L'économie politique internationale rattacherait une telle position au courant des théories de la stabilité hégémonique.

Peu avant la Conférence économique mondiale qui doit se réunir au cours de l'année 1933 afin de définir les moyens que la communauté internationale entend mettre en œuvre pour faire face aux conséquences de la crise, Keynes situe la cause profonde de cette dernière dans ce qu'il appelle un état de tension financière :

Un état de tension financière signifie que les individus et les États rencontrent soudainement une difficulté accrue à mettre la main sur la monnaie qui leur est nécessaire pour remplir leurs obligations, avec pour conséquence qu'ils prennent diverses mesures pour réduire leurs achats (Keynes, 1932b : 212).

C'est la compétition entre nations pour la liquidité qui les conduit à des politiques de restriction des importations et de stimulation des exportations. La persistance de la crise internationale trouve certes son origine dans des politiques domestiques inappropriées car reportant les difficultés sur les pays voisins, mais surtout dans un défaut de coordination des politiques domestiques pertinentes.

La Conférence économique mondiale (8 juin-27 juillet 1933) s'achève sur un constat d'échec. Keynes publie durant la première quinzaine de juillet 1933 un article qui affirme que si les conditions étaient réunies au XIX<sup>e</sup> siècle pour que les avantages de l'internationalisme l'emportent sur ses inconvénients, tel n'est plus le cas au début du XX<sup>e</sup> siècle « [...] je suis enclin à penser que, après que la transition sera accomplie, une plus grande mesure d'autosuffisance nationale et d'isolement économique entre pays qu'il n'en a existé en 1914 pourra tendre à servir la cause de la paix [...] » (Keynes, 1933a : 237).

Keynes considère que rompre la dépendance de son pays vis-à-vis de l'extérieur ne constitue pas une fin en soi mais, dans le contexte de l'époque, un moyen de créer l'environnement nécessaire à la poursuite dans le futur d'un idéal de république sociale (Keynes, 1933a : 240). Il précise sa position : « [...] que les biens soient domestiques chaque fois que cela est raisonnablement et commodément possible; et, avant tout, que la finance soit essentiellement nationale » (*ibid.* : 236).

Même si certaines des options de Keynes sur ces questions vont évoluer lorsqu'il s'agira de réfléchir au nouvel ordre économique international qui devra émerger au terme du deuxième conflit mondial, il restera toujours dans sa pensée trace de cette volonté de maintenir une certaine autonomie de décision des États nationaux en matière de politique économique dans les situations de crise internationale. Le souci de déconnecter la conjoncture de son pays de celle des États-Unis est également une préoccupation constante chez Keynes.

Quelques années plus tard, Robbins relance la controverse avec Keynes :

Si les diverses nations voulaient s'organiser sur des bases d'autonomie économique, dit-on, les risques de guerre dus aux causes économiques seraient rendus minimes. Les habitants de chaque nation seraient libres de développer leur propre existence à leur guise, sans ces frictions qui viennent des embarras économiques entre les nations. Tel était le point de vue du philosophe Johann Gottlieb Fichte. Telle est aussi l'excuse officielle de la politique allemande contemporaine. Et dans notre propre climat moins

prétentieux cette façon de voir a reçu l'appui d'une autorité telle que celle de Mr. John Maynard Keynes. [...] recommander l'autarcie, en tant que politique générale, c'est recommander la guerre, instrument permettant de réaliser l'autarcie (Robbins, 1937 : 275-276)<sup>8</sup>.

Les intentions de Robbins sont ici manifestement polémiques : il ignore sciemment d'autres aspects du premier texte de 1933, où Keynes récuse le protectionnisme vieillot repeint de couleurs fraîches et refuse d'endosser tout ce qui est fait au nom du nationalisme économique, notamment en Union Soviétique et en Allemagne (Keynes, 1933a : 243-244).

Après avoir exprimé son hostilité aux États-nations en avançant que « La théorie des fonctions de l'État est étudiée sans aucune considération des relations entre les États et l'intérêt mondial général » (Robbins, 1937 : 221), Robbins affirme que la souveraineté nationale et la poursuite des intérêts nationaux sont les causes principales de la guerre :

[...] c'est le chaos des souverainetés indépendantes qui est la condition ultime du conflit international. Ce n'est pas seulement parce que les États indépendants ont le pouvoir de déclarer la guerre que la guerre est quelquefois déclarée, c'est aussi parce qu'ils ont le pouvoir d'adopter les politiques produisant des conflits d'intérêts nationaux dont la guerre semble la seule solution (Robbins, 1939b : 104).

Il utilise l'expression d'« anarchie nationaliste » (Robbins, 1937 : 213) pour désigner le contexte dans lequel opère l'économie mondiale de son temps.

Meade énonce ses premières idées sur le sujet en 1932 et formule quelques propositions en vue de la Conférence économique mondiale de 1933. Il opte en faveur de la coopération entre pays entendue comme coordination des politiques monétaires et budgétaires nationales. Cette option traduit un diagnostic des causes de la crise de 1929 qui rejoint celui de Keynes. Toutefois, étant donné l'interdépendance des économies nationales, il considère comme impuissant un pays agissant isolément face à une situation de crise internationale (Meade, 1933 : 8-10). Il ne partage donc guère l'idée du rôle stabilisateur de l'hégémonie du Royaume-Uni.

En revanche, il rejoint Keynes dans son ouvrage de 1940 au titre si évocateur. Il souligne que les politiques nationales de protection couramment pratiquées après la crise de 1929 se sont inscrites dans une conception conflictuelle des relations économiques internationales, car leur objectif a été d'accroître les parts de marché de chaque pays au détriment de celles des autres. Il relève que ces mesures ont été inefficaces au regard de l'objectif qu'elles visaient : elles ont aggravé la situation de chaque pays, car elles ont engendré des mesures de rétorsion et ont

---

8. Les rapprochements effectués par Robbins dans ce passage sont cruels. Il rappelle toutefois que « Keynes [...], en dépit du tort qu'il a fait aux politiques libérales au cours de ces dernières années, [...] demeure l'homme qui a écrit *The Economic Consequences of the Peace*, l'un des gestes les plus magnifiques qui aient jamais été faits pour la défense des grands principes de paix et de justice de notre siècle et des siècles passés. Il serait absurde de décrire Mr. Keynes comme un artisan de la guerre » (Robbins, 1937 : 277).

provoqué une rapide détérioration des relations politiques internationales (Meade, 1940 : 17-18). Il en déduit que, si la paix dans le monde exige une organisation internationale ayant principalement des objectifs politiques et militaires,

[...] dans une certaine mesure, les causes des conflits internationaux sont de caractère économique; et c'est pour cette raison qu'une organisation internationale construite sur des fondations économiques stables, justes et efficaces, peut espérer atteindre ses objectifs politiques premiers (Meade, 1940 : 11).

L'ordre économique international auquel il pense « est désirable [...], en soi et pour soi, parce qu'il est un instrument d'accroissement du niveau de vie » (*ibid.* : 19).

Vingt ans après la parution de *The Economic Consequences of the Peace*, alors que l'Allemagne engage la Seconde Guerre mondiale, Keynes réitère ses critiques relatives au traité de Versailles. Il condamne également la conception agressive du commerce international que l'Allemagne a développée. Il se prononce en faveur d'un système international qui tienne tous les pays sur un pied d'égalité (Keynes, 1940 : 14) et réaffirme l'idée que la coopération économique, même entre anciens ennemis, sera une nécessité vitale pour l'économie internationale au sortir de cette nouvelle guerre (*ibid.* : 9).

### 1.2 *Les politiques commerciales, la crise de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale*

Les arguments développés par Keynes en faveur de politiques décidées à l'échelon national pour faire face à la situation économique qui touche le Royaume-Uni suite à la crise de 1929 s'organisent autour de l'idée que l'économie britannique est contrainte par le contexte financier international. Lors des discussions internes au Comité des économistes, Keynes fonde son option en faveur de mesures domestiques :

Si nous étions en fait dans un système clos, alors, de mon point de vue, l'emploi pourrait être principalement rétabli non par une baisse des salaires monétaires, mais par une baisse du taux d'intérêt, réduction impraticable parce que le taux d'intérêt doit se conformer aux conditions mondiales (Keynes, 1930a : 415).

Dans ce contexte, pour régler le prioritaire problème de l'emploi, les mesures de protection commerciale lui apparaissent plus aisées à prendre que celle de baisse des salaires : les premières n'exigent qu'un texte législatif, alors que la seconde n'est réalisable qu'à travers « une guérilla menée industrie par industrie » (Keynes, 1930b : 419). De plus une compétition internationale sur les salaires aurait des effets meurtriers. Enfin, les instruments économiques qui restent à la disposition du Royaume-Uni sont d'autant plus nationaux que de plus en plus de pays abandonnent unilatéralement le libre-échange (Keynes, 1933a).

L'argumentation de Robbins se développe dans le cadre d'une analyse économique des effets du bilatéralisme auquel les États nationaux se livrent, mais aussi de l'interventionnisme économique qu'il soit l'œuvre des États nationaux ou le produit d'accords internationaux.



Le bilatéralisme commercial de son temps s'exprime dans deux pratiques. La première est le recours aux réglementations quantitatives du commerce international. Elles sont discriminatoires et vont à l'encontre de la clause de la nation la plus favorisée qui a cours avant cette époque. La seconde, mise en place à partir du début des années 1930 à la suite de l'effondrement du système monétaire international, consiste dans la recherche d'un équilibre des balances commerciales bilatérales.

Robbins oppose deux arguments principaux à ce mode d'interaction économique des pays. Le premier met en avant la complexité de la technologie des transactions associée au bilatéralisme, car elle exige la coïncidence des besoins entre pays :

Le bilatéralisme international est essentiellement un retour au troc international. Et, [...] un retour au troc dans les transactions internationales entraînerait une restriction de la division internationale du travail à ces limites qui sont établies par la coïncidence des besoins internationaux. Les subdivisions politiques du monde, fait accidentel, imposeraient des restrictions absolument arbitraires sur ce qui, au point de vue international, constituerait l'emploi le plus économique des ressources (Robbins, 1937 : 103- 104).

Le bilatéralisme commercial est présenté comme une résurgence du mercantilisme et comme une régression porteuse d'une contraction du niveau des échanges et de l'activité économique dans le monde. Il conduit à une allocation inefficace des ressources « Car le monde ne pourra être mûr pour le bilatéralisme que le jour où l'on aura décidé qu'il est plus raisonnable de produire à grands frais qu'à bon marché. [...] Le bilatéralisme est la négation du principe essentiel de l'économie productive » (*ibid.* : 106).

Le deuxième argument invoqué par Robbins contre le bilatéralisme réside dans le fait qu'il ne définit en rien un cadre stable de l'échange international, dans un monde où la production et la demande sont continuellement changeantes « Le bilatéralisme détruit le marché mondial. Il fait de ce qui reste de commerce de simples opérations de maquignons. [...] Loin de déterminer une tendance vers une plus grande stabilité, et vers l'équilibre, le bilatéralisme semble au contraire tendre vers une instabilité accrue » (*ibid.* : 107-108).

Toute modification intervenant dans le commerce entre deux pays a un retentissement immédiat sur leurs relations bilatérales avec leurs partenaires économiques tiers. La coordination des différentes relations bilatérales qu'entretient chaque pays est une œuvre trop complexe pour que les relations économiques internationales ainsi conçues puissent constituer un système stable. Pour Robbins, il est donc faux de croire que « [...] une division limitée du travail, mais dans des conditions de certitude, [...] [serait préférable] à une division illimitée, mais dans l'incertitude » (*ibid.* : 106).

Robbins s'oppose également au maintien du « restrictionnisme international », qui désigne la planification internationale de la production appliquée à certaines branches par des organisations internationales durant la Première Guerre mondiale et maintenue au terme de celle-ci. Il lui reproche de

[...] stéréotyper les conditions de la production en faveur des producteurs à prix de revient élevé [...] (*ibid.* : 129).

[...] Le projet de restriction ne signifie pas seulement que, à tout moment, le volume de la production soit limité, mais aussi que, à tout moment, les producteurs les plus efficaces soient empêchés de supplanter les autres (*ibid.* : 130).

Enfin, Robbins situe l'origine du protectionnisme dans l'existence, à l'échelle nationale, de groupes de pression cherchant à obtenir des rentes.

Dans sa proposition d'union commerciale internationale, Meade affirme que le Royaume-Uni verrait ses possibilités d'exporter nettement améliorées s'il pouvait « [...] obtenir l'accord, par exemple des États-Unis, de modifier leurs barrières tarifaires excessives d'avant-guerre, et de l'Allemagne, de renoncer à sa politique de bilatéralisme et de discrimination commerciale d'avant-guerre » (Meade, 1942a : 28).

Les politiques domestiques britanniques ne sont donc pas à la source du problème et Meade considère que son pays serait le premier à bénéficier « [...] d'une réduction générale des barrières et restrictions sur les marchés internationaux et [...] de la levée de ces discriminations et négociations bilatérales rigides qui écartent les possibilités d'échanges multilatéraux » (*ibid.*).

Cette position est réaffirmée dans un article de 1943, où Meade allie un argument d'instabilité du bilatéralisme proche de celui que Robbins avait développé en 1937 à celui du caractère conflictuel du mode d'interaction internationale qu'il constitue :

Un monde protectionniste de négociation bilatérale en est un dans lequel il n'existe pas de règles du jeu économique. [...] Un tel système ne pourrait pas fonctionner harmonieusement de façon durable. Lorsque chaque pays passe des accords bilatéraux avec chacun des autres (chaque négociation se faisant, au moins potentiellement, aux frais des autres pays tiers), les relations économiques deviennent une source perpétuelle de frictions diplomatiques (Meade, 1943 : 52).

Dans ses travaux plus tardifs, postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale, mais rédigés à une époque où la création de l'OIC est encore de l'ordre du possible, Meade rejette toujours l'idée de préserver la liberté de l'économie britannique de négocier des accords bilatéraux de limitation des échanges en vue de l'isoler des sources extérieures d'instabilité telles qu'une dépression économique majeure aux États-Unis (Meade, 1948a).

Même s'ils invoquent des arguments variés voire opposés, les trois auteurs aboutissent donc à un consensus sur les inconvénients du manque de coopération économique internationale vécu depuis le début des années 1930. De ces argumentations différentes, résulte la conception que se fait chacun du principe devant animer la coopération commerciale internationale.

### 1.3 *La coopération commerciale internationale et le multilatéralisme commercial*

Bien qu'il pourfende le bilatéralisme dans ses écrits, Robbins n'utilise, à notre connaissance, jamais le terme de multilatéralisme, que ce soit en matière commerciale ou autre. Sa préférence va aux notions très générales de « plan libéral de

coopération » (Robbins, 1937 : 203), de « coopération d'un monde de peuples pacifiques » (*ibid.* : 215) ou de « coopération entre les divers membres de l'humanité » (*ibid.* : 280). Cette absence de référence au multilatéralisme dans l'œuvre de Robbins n'est pas fortuite : elle traduit son hostilité fondamentale à la souveraineté des États-nations, qui ne sont pas même cités comme les acteurs de la forme de coopération qu'il souhaite. Robbins souligne en effet l'inefficacité de la simple association entre États souverains au regard de l'objectif de coopération internationale (*ibid.* : 215). Cette position a des implications fortes sur la conception qu'il se fait de l'organisation de l'économie mondiale en matière commerciale (*cf. infra*).

Dès 1932, Keynes exprime l'idée que, même si le stimulus de l'activité peut différer d'un pays à l'autre en fonction de sa situation propre, la poursuite par les différents pays de politiques coordonnées au plan international, notamment s'agissant du commerce, est un impératif pour sortir de la crise :

Notre plan doit être spectaculaire de manière à changer la grisaille de l'esprit humain. Il doit s'appliquer à tous les pays et à tous *simultanément*. Chacun, au même moment, doit se sentir capable de lever les barrières aux échanges et d'acheter librement. Si nous commençons *tous* à acheter à nouveau, nous aurons *tous* les moyens de le faire (Keynes, 1932b : 215, **souligné par nous**).

La référence au multilatéralisme ne s'exprime ici que de façon implicite, à travers l'idée de coordination des politiques commerciales nationales. Mais Keynes prend explicitement position sur le multilatéralisme à l'occasion d'une polémique qui éclate à la suite de son séjour à Washington en 1941, où il a été consulté sur une première mouture de l'article 7. Cette polémique est suscitée par Pasvolsky, membre du département d'État, qui publie en décembre 1941 un mémorandum où il présente Keynes comme un défenseur du bilatéralisme. D'autant plus ulcéré qu'ils n'ont jamais eu d'échanges sur ce sujet lors de son séjour aux États-Unis et qu'il se considère comme celui qui a le plus défendu le multilatéralisme lors des débats internes au Royaume-Uni, Keynes rédige des notes peu amènes à l'endroit de Pasvolsky (Keynes, 1942a : 239 et suivantes). Ce dernier reconnaît le malentendu dans une lettre adressée à Keynes, qui lui répond :

Le bilatéralisme peut être très satisfaisant si on le considère du point de vue d'un seul pays le pratiquant avec un intérêt personnel éclairé. Mais je suis épouvanté par les complications et erreurs qui surviendraient probablement, [s'il était pratiqué] comme un système mondial où chacun participe au jeu (Keynes, 1942b : 247).

Mais les conceptions de Keynes sur le multilatéralisme dans sa dimension proprement commerciale sont précisées dans sa correspondance avec Meade sur le projet d'union commerciale de ce dernier. Le débat entre les deux auteurs se concentre sur l'objet et le degré de détail du multilatéralisme commercial. Meade considère comme essentiel que « [...] les occasions de réaliser un commerce multilatéral salubre soient préservées dans leur pleine mesure » (Meade, 1942a : 28).

Keynes doute de la faisabilité d'un accord commercial multilatéral. Selon lui, le réalisme veut que seule fasse l'objet de négociations multilatérales la définition

d'un cadre essentiellement juridique dans lequel les États engageront bilatéralement des négociations de contenu commercial « Je pense que vous serez suffisamment ambitieux si l'union commerciale inclut un certain nombre de sections [...] prêtes à être transcrites dans des accords bilatéraux. Mais les accords eux-mêmes devraient être bilatéraux, comme jusqu'à présent » (Keynes, 1942e : 273).

En dépit de cet appel que lui adresse Keynes, Meade (1942b : 276) maintient son ambition d'un accord commercial multilatéral. Il fait remarquer à Keynes que :

Si les accords bilatéraux conformes sont très strictement définis par le cadre multilatéral, alors votre proposition approche de très près la proposition d'une convention multilatérale. Ce n'est que si le degré de conformité d'un accord bilatéral au cadre multilatéral se réduit que votre proposition s'écarte de la mienne. Tout ce que je veux ajouter est que si l'on va trop loin dans la direction qui est la vôtre, on s'expose à aboutir à ce type de désordre discriminatoire que nous désirons éviter (Meade, 1942c : 281).

L'une des conditions que pose Keynes pour l'approbation du plan d'accord commercial multilatéral tel qu'il est conçu par Meade, et adopté par le gouvernement britannique, est qu'il le soit aussi par l'ensemble des pays du monde (Keynes, 1943b : 257). Mais il fait preuve de scepticisme quant à la possibilité d'aboutir sur ce point (Keynes, 1944a : 284; Keynes, 1944c). Il estime peu viable la position de Meade appelant aux négociations commerciales détaillées qu'exige le multilatéralisme commercial et qualifie son état d'esprit sur ce sujet de « perfectionnisme arithmétique » (Keynes, 1944d : 311-312). De plus, il doute que les résultats de négociations s'effectuant principalement entre Anglais et Américains puissent être approuvés multilatéralement par l'ensemble des pays.

On peut également comprendre la position de Keynes, favorable à une certaine articulation entre multilatéralisme et bilatéralisme, comme étant en cohérence avec sa volonté de laisser aux États nationaux une certaine marge de manœuvre en matière de politique commerciale, sans pour autant compromettre la coopération internationale.

Sa position établit également une relation très précise entre multilatéralismes monétaire et commercial « [...] le multilatéralisme monétaire est complètement distinct du multilatéralisme commercial et le premier n'implique ni n'exige le second. [...] Le fait que ceux qui ont une grande sympathie pour le premier en ont probablement aussi pour le second me semble hors sujet » (Keynes, 1944b : 25).

Keynes prônait la création du bancor, unité de compte internationale qui devait servir à évaluer les balances commerciales des pays. Si les échanges internationaux d'un pays avec le reste du monde étaient excédentaires (déficitaires), il aurait un compte créditeur (débité) auprès de l'union. Une contribution de 1 % (2 %) serait payable au fonds de réserve de l'union dans les cas où le débit (crédit) dépasserait de 25 % (50 %) une valeur de seuil calculée sur la base de son commerce international. Ce dispositif constituerait pour chaque pays une incitation à maintenir sa balance vis-à-vis du reste du monde proche de l'équilibre (Keynes, 1942c).

C'est la raison pour laquelle le multilatéralisme que prône Keynes concerne prioritairement les relations financières et monétaires, et secondairement les échanges commerciaux.

Malgré les doutes de Keynes quant à la viabilité de son projet, Meade maintient sa position favorable au multilatéralisme commercial, même à une époque où, alors que les négociations n'ont pas encore abouti, il a déjà quitté ses fonctions de négociateur britannique. En 1948, il se prononce sans ambages en faveur de l'option retenue dans les négociations internationales de définir « [...] un ensemble de 'règles du jeu' internationalement reconnues destinées à réduire les obstacles commerciaux et financiers au commerce international et à promouvoir le commerce multilatéral à la plus grande échelle possible [...] » (Meade, 1948a : 81).

Les conceptions des trois auteurs quant aux modalités concrètes du système commercial international à créer découlent de leurs positions sur le principe de la coopération commerciale internationale.

## 2. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

Dans les écrits des trois auteurs, le thème des modalités d'application du principe de la coopération commerciale internationale se décline en deux sujets principaux : celui de la hiérarchie des objectifs économiques du système commercial international (section 2.1) et celui de la structure de gouvernance chargée de mettre en œuvre la coopération commerciale internationale (section 2.2).

### 2.1 *Le multilatéralisme et les objectifs intermédiaires de la coopération commerciale internationale*

La question fondamentale ici est d'identifier la place que chacun des auteurs attribue à la déréglementation des échanges commerciaux : l'objectif intermédiaire prioritaire de l'OIC est-il de promouvoir le libre-échange et quelle extension doit recevoir le libre-échange ?

#### 2.1.1 *La coopération commerciale internationale et le libre-échange*

Robbins développe une conception de l'internationalisme dont le principe est la généralisation du système libéral d'économie de marché. Lui seul sera en mesure de servir au mieux les intérêts de l'économie mondiale :

[...] le libéralisme ne prédomine pas dans le monde d'aujourd'hui. Le monde d'aujourd'hui est nationaliste ou interventionniste. Et la succession ininterrompue de catastrophes politiques et économiques qui découle de ce fait donne à ce qui existe encore de système du marché une tâche dont aucune organisation ne peut venir à bout. Ce ne sont pas les institutions libérales, mais l'absence de semblables institutions, qui sont responsables du chaos actuel (Robbins, 1937 : 207).

Les négociations internationales doivent donc conduire à l'élaboration du cadre permettant d'instituer la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes (*ibid.* : 122). La promotion du libre-échange est l'objectif économique intermédiaire de la coopération commerciale internationale : seule l'instauration à l'échelle mondiale du système capitaliste et libéral est en mesure de conduire à une affectation efficace des ressources mondiales et ainsi d'assurer la paix. Cette position sera légèrement tempérée plus tard : dans certains cas très limités, Robbins considère comme concevable de recourir à des restrictions du commerce international, mais à la stricte condition que l'initiative en soit retirée aux États nationaux (Robbins, 1941 : 12 et suivantes).

La position de Keynes sur la question du libre-échange est beaucoup plus nuancée. Dès 1932, il affirme :

Ni le libre-échange ni le protectionnisme ne peuvent présenter un cas théorique leur donnant le droit de prétendre à la suprématie en pratique. La protection est une méthode dangereuse et coûteuse pour répondre à un besoin d'équilibre et de sécurité dans la vie économique d'une nation. Mais il y a des époques où nous ne pouvons pas nous en remettre aux forces économiques aveugles; et où il ne reste plus à notre disposition d'autre arme aussi efficace que les tarifs (Keynes, 1932a : 210).

Ce doute de Keynes vis-à-vis des bienfaits universels du libre-échange se précise ensuite :

La doctrine classique du libre-échange se rapporte à la distribution optimale des ressources entre des usages différents lorsqu'il y a plein-emploi des ressources. Lorsqu'elles ne sont pas pleinement employées, [j'ai] vraiment des doutes quant à la mesure dans laquelle les gains du libre-échange sont obtenus. [...] J'en conclus que le moment d'une action efficace en direction du libre-échange ne peut venir avant que la crise ne soit réellement passée (Keynes, 1933b : 269-270).

Cette approche est développée dans le chapitre 24 de la *Théorie Générale* où Keynes indique que c'est la poursuite par chaque pays d'une politique autonome de plein-emploi qui constitue l'objectif intermédiaire nécessaire à l'établissement de relations commerciales internationales non conflictuelles :

Si les nations pouvaient apprendre à s'assurer d'elles-mêmes le plein-emploi au moyen de politiques domestiques [...], il n'y aurait pas besoin d'importantes forces économiques destinées à dresser l'intérêt d'un pays contre celui de ses voisins. [...] Le commerce international cesserait d'être ce qu'il est, à savoir un expédient désespéré pour maintenir l'emploi domestique en stimulant les ventes sur les marchés étrangers et en y restreignant les achats qui, s'il a du succès, déplace purement et simplement le problème du chômage chez le voisin qui a le dessous dans la lutte, mais [deviendrait] un échange volontaire et sans entraves de biens et de services dans des conditions mutuellement avantageuses (Keynes, 1936 : 382-383).

Considéré comme une fin en soi, ou comme un instrument prioritaire en vue de l'établissement de relations économiques internationales apaisées, le libre-échange n'est pour Keynes ni souhaitable, ni praticable. Par ailleurs « L'expérience d'avant-guerre a indiqué que les méthodes du laissez-faire non régulé n'ont pas réussi à assurer l'équilibre entre importations et exportations [...] » (Keynes, 1944d : 306).

C'est donc bien la recherche active du plein-emploi, au moyen de politiques décidées et mises en œuvre à l'échelon national mais coordonnées au niveau international, et non pas la libéralisation des échanges, qui est l'objectif prioritaire de la coopération économique internationale :

C'est la politique de taux d'intérêt autonome non entravée par des préoccupations internationales, et de programme d'investissement national orienté vers un niveau optimal d'emploi intérieur, qui est doublement heureuse, en ce sens qu'elle bénéficie à la fois à nous-mêmes et à nos voisins. Et c'est la poursuite simultanée de ces politiques par tous les pays ensemble qui est en mesure de restaurer au niveau international la santé et la force économiques, qu'elles soient mesurées au montant de l'emploi intérieur ou au volume du commerce international (Keynes, 1936 : 349).

Par ailleurs, selon Keynes, un accord commercial multilatéral assurant la libéralisation des échanges commerciaux n'est intrinsèquement pas indispensable si un système monétaire international s'inspirant du projet d'union monétaire entre en vigueur :

En ce qui concerne la politique commerciale, il y a réellement deux solutions. L'une est que nous ne fassions rien, ou l'équivalent de rien. L'autre est que nous entrons dans une convention multilatérale compatible avec l'article 7. Si le Plan Monétaire est en soi vraiment bon, il sera requis quelle que soit celle des deux solutions précédentes qui émergera (Keynes, 1944e : 131).

Keynes émet donc plusieurs conditions à la libéralisation des échanges commerciaux : elle doit s'inscrire **à la suite** d'une résolution multilatérale des problèmes monétaires et financiers internationaux, elle doit se dérouler dans le cadre de politiques économiques nationales concertées et conçues d'abord pour favoriser l'expansion de l'économie mondiale, et elle doit être négociée par la plupart des pays du monde (Keynes, 1943b : 259).

En 1933, Meade affirme que le libre-échange n'est pas viable au niveau mondial, car trop peu de pays abritent à cette époque des économies où le laissez-faire reçoit une extension suffisante. À partir de 1940, il défend l'idée qu'il doit être possible, même dans un monde comprenant des économies planifiées, de parvenir aux mêmes résultats qu'un système mondial de libre-échange. Il énonce trois conditions nécessaires à cette fin. La première est la création d'une organisation internationale appropriée. La deuxième est l'application du « principe de libre-échange » par les économies planifiées : elles ne doivent envisager d'exporter que les produits dont les coûts internes de production augmentés du coût de transport sont inférieurs à leurs prix sur les marchés étrangers, et importer les produits qui se trouvent dans la situation inverse. La troisième est que le retour au libre-échange soit graduel, pour ce qui est des pays à économie de marché, et que soit adoptée une forme de régulation internationale en vue d'assurer le respect du « principe de libre-échange », pour ce qui est des pays à économies planifiées (Meade, 1940 : 93 et suivantes).

Meade précise bien que les politiques nationales d'expansion de la demande domestique sont les plus appropriées dans la lutte contre la récession économique.



Mais isolément menées, elles peuvent conduire à des déséquilibres commerciaux qui pourraient exiger des mesures spéciales de protection. Ces dernières sont évitables à la condition que les nations se coordonnent sur leurs politiques d'expansion économique. Sur ce point, Meade rejoint donc Keynes. Et il ressort que, dès 1940, le libre-échange n'est plus pour lui l'objectif le plus urgent de la coopération internationale : il peut constituer un objectif à long terme de l'organisation, sous réserve qu'il ne produise pas de chômage structurel (« *special unemployment* ») :

[...] l'introduction soudaine du libre-échange, sans mesures nationales de soutien ou de transfert d'emploi pourrait bien condamner l'organisation internationale à l'effondrement et à l'échec. Cet argument constitue une raison sérieuse d'une approche graduelle du libre-échange, mais il ne justifie pas un rejet du principe de libre-échange comme base ultime de la politique commerciale des États membres (Meade, 1940 : 84-85).

La référence au principe de libre-échange disparaît par la suite. La position de Meade sur la priorité des objectifs de la coopération internationale est réitérée dans sa « proposition d'une union commerciale » :

[...] on peut s'attendre à ce que l'union monétaire aide à promouvoir l'expansion générale de la demande sur les marchés mondiaux qui, dans l'article 7 de l'Accord d'aide mutuelle lui-même, précède la levée des restrictions au commerce et des discriminations, en tant qu'objectif de l'action de coopération internationale (Meade, 1942a : 30).

Meade maintient certes son souci de ne pas en exclure les pays à économie planifiée, mais il met l'accent sur la création d'un système commercial multilatéral. Et le multilatéralisme commercial n'est en rien associé, dans l'esprit de Meade, à l'instauration du libre-échange à l'échelle mondiale. Cette position sera affirmée clairement lorsque Meade présentera, dans un article de 1948, sa lecture du produit des négociations internationales auxquelles il a concrètement tant contribué :

Le système de relations financières et commerciales considéré par le Fonds et la Charte n'est pas un système de pure non-discrimination; c'est un système où sont énoncées des règles internationales de l'utilisation légitime de dispositifs discriminatoires et qui présente un forum permettant la poursuite de la discussion et du développement de règles internationales de bonne conduite sur ce sujet (Meade, 1948a : 88).

Ce passage mérite d'être rapproché de ce qu'écrit Keynes à propos de la possibilité à laquelle il tient de pouvoir explicitement planifier les exportations et importations de l'économie britannique entre autres, mais dans la seule intention de l'assainir, de maintenir sa solvabilité et son crédit, et non dans celle d'en abuser à des fins de protection « [...] c'est à éviter ces abus que la Convention Multilatérale doit s'atteler. En particulier, l'objectif général devrait être [...] l'expansion et non pas la restriction du commerce international » (Keynes, 1944d : 307).

Mais l'élucidation de l'ordre de priorité des objectifs intermédiaires de la coopération commerciale internationale n'épuise pas la question de l'extension qui doit être accordée au libre-échange.



### 2.1.2 *La coopération commerciale mondiale, le libre-échange et les accords intermédiaires*

L'existence d'accords internationaux qui ne sont pas d'envergure mondiale entre en contradiction avec deux principes fondamentaux : celui du multilatéralisme et celui de la non-discrimination. Cette question concerne de nos jours l'articulation entre les accords commerciaux régionaux et l'OMC. Mais, durant les années 1940, elle émerge principalement à l'occasion des discussions portant sur les préférences impériales instaurées en 1932 par la Conférence d'Ottawa.

Dans son projet d'union commerciale, Meade exprime une position très pragmatique sur ce sujet :

Les membres de l'Union commerciale s'engageraient à ne pas garantir de préférences ou d'avantages en termes de prix à un quelconque autre membre de l'Union sans les étendre à tous les membres, avec l'exception que certains degrés modérés et définis de préférences puissent être accordés entre membres d'un groupe politique ou géographique reconnu de nations. [...] cela permettrait la poursuite d'un degré modéré de préférence impériale (Meade, 1942a : 30).

Pour Keynes, l'abandon par le Royaume-Uni de ce système perçu par les États-Unis comme une contravention manifeste au principe de non-discrimination énoncé dans l'article 7 de l'Accord d'aide mutuelle est concevable. Mais la réalisation d'un multilatéralisme commercial qui engage tous les pays influents et conduise à l'élimination de **l'ensemble** des barrières au commerce est la condition *sine qua non* du retrait de ce système « Nous sommes prêts à supprimer graduellement les préférences, mais fondamentalement s'il y a un plan multilatéral accepté de façon générale pour la réduction des tarifs douaniers, des subventions à l'exportation et des subventions maritimes [...] » (Keynes, 1943a : 255-256)<sup>9</sup>.

La position de Keynes sur les préférences impériales est même durcie par la suite (Keynes, 1944c : 309). Robbins déclare avoir toujours été en accord avec Keynes sur cette option (Robbins, 1971 : 203). Mais les motifs de cette prise de position commune sont fort différents chez les deux auteurs.

Pour Robbins, elle constitue un pur élément de la stratégie de négociation avec les Américains, car il avait au début des années 1930 désapprouvé le principe même de l'instauration des préférences impériales. Les positions de Keynes sur la levée de ce système ont certes cette dimension stratégique, mais aussi d'autres motivations. Les États-Unis ont développé dans les années 1930 un important système de protection et la question du libre-échange est loin de faire l'unanimité

---

9. On peut noter que Keynes reprend ici le principe de gradualisme dans le retrait des dispositifs de politique commerciale énoncé par Meade dès 1940.

dans ce pays<sup>10</sup>. Il règne donc un certain flou quant à l'influence des différentes tendances dans la position officielle des États-Unis. Et, dans l'esprit de Keynes, le soupçon pèse sur les intentions réelles de certains négociateurs américains : il accuse les Américains de bluffer dans les négociations en vue de faire apparaître le Royaume-Uni comme le fauteur d'obstacles à l'instauration du libre-échange, afin de masquer le fait que celui-ci n'est peut-être pas leur objectif réel (Keynes, 1942f : 251 et 1943a : 255).

Par ailleurs, l'interprétation des termes mêmes de l'article 7 pose problème :

La Grande-Bretagne s'est engagée dans l'Accord d'aide mutuelle à considérer la réduction, et même l'élimination des préférences impériales, en échange d'une réduction suffisante du système des tarifs dans le monde. Mais elle n'a pas approuvé l'idée que le système des préférences possède un vice particulier dont les tarifs et les subventions seraient vierges. Il doit être clair que la Grande-Bretagne considère le système de la préférence impériale comme une affaire intérieure qui ne peut pas être perçue comme un traitement discriminatoire des étrangers. Traiter le système de la préférence comme ayant une dose supplémentaire de péché originel consiste [...] à traiter les extrêmes comme légitimes mais toute situation intermédiaire comme illégitime. Les systèmes fédéraux, les Zollvereins, une Union soviétique de républiques socialistes, les systèmes coloniaux tels que celui de la France, seraient autorisés. Mais les accords entre membres du Commonwealth qui sont moins exclusifs devraient être éliminés. La Grande-Bretagne ne peut pas accepter cette conclusion (Keynes, 1944c : 309).

Clairement, Keynes accuse les Américains d'avoir des exigences particulières et exorbitantes vis-à-vis du Royaume-Uni. Ce « traitement de faveur », aussi bien que l'attitude de Keynes, sont révélateurs de deux enjeux connexes : les deux pays sont en compétition pour l'hégémonie dans le monde et la guerre est une menace

---

10. Sans trop entrer dans le détail de ces débats internes aux États-Unis, certains éléments révélateurs peuvent être cités. Le Président des États-Unis a la délégation du Congrès pour la seule négociation de réductions tarifaires. Certains considèrent comme inconstitutionnels les abandons de souveraineté qu'impliquerait, selon eux, la création de l'OIC. Keynes est d'ailleurs parfaitement conscient de l'interférence de questions d'ordre constitutionnel propres aux États-Unis dans leurs négociations commerciales avec le Royaume-Uni (cf. par exemple Keynes, 1942e : 273).

L'administration américaine elle-même n'est pas exempte de conflits sur la question du nouvel ordre économique à promouvoir dans l'après-guerre. Si Hull, secrétaire d'État jusqu'en 1944, défend une position très libérale et internationaliste, le département d'État et le département du Trésor s'opposent sur ce sujet durant le mandat du président Roosevelt (cf. Graz, 1999 : 110 et suivantes).

Des réactions très contrastées des milieux d'affaires se manifestent à la publication de la Charte de la Havane en 1948. Certains la considèrent comme insuffisamment libérale et internationaliste, d'autres la jugent franchement planiste. Mais les représentants des secteurs industriels abrités de la concurrence internationale par des mesures protectionnistes s'opposent à la libéralisation du commerce mondial en invoquant l'argument selon lequel l'emploi et le niveau de vie américains ne résisteraient pas à une mise en concurrence de l'économie américaine avec celles de pays moins développés et pratiquant de bas prix (cf. Diebold, 1952 : 12 et suivantes).

Pour être complet, il faudrait évoquer les positions du mouvement syndical américain sur la question du libre-échange.

Tous ces conflits ont préexisté à la publication de la Charte de la Havane. Aaranson (1996) traite en détail l'histoire des débats internes aux États-Unis sur la question de la libéralisation des échanges.

pour l'Empire. Et le fait que l'idée d'une régulation du commerce mondial emporte un certain succès au Royaume-Uni (bien qu'elle n'y fasse pas davantage l'unanimité qu'aux États-Unis<sup>11</sup>) a deux raisons. D'une part, la crainte de l'affaiblissement du pays en raison de l'impact économique des destructions qu'il a subies. D'autre part, les problèmes d'approvisionnement en matières premières qu'il rencontrera inévitablement, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, en raison de l'état de l'Empire. Les États-Unis ne seront jamais concernés par de tels problèmes. C'est pour cet ensemble de raisons, traduisant le « leadership » économique des États-Unis, que certains négociateurs américains souhaitent après la fin de la guerre une période de transition très brève (une année) vers le libre-échange, alors que les Britanniques, et Keynes en particulier, la conçoivent comme bien plus longue.

L'une des conditions que pose Keynes pour l'abandon du système de la préférence impériale mérite une attention particulière, en ce sens qu'elle exerce un impact sur l'extension que peut recevoir la libéralisation des échanges « [...] l'élimination des préférences en accompagnement de la suppression des tarifs et des subventions est une autre affaire » (*ibid.*).

Et la question particulière des subventions maritimes a toujours été considérée comme cruciale par Keynes. Lors des négociations anglo-américaines du début 1945, aucune référence n'est faite à l'élimination de ces subventions. Il soupçonne alors les Américains de vouloir retrouver à travers elles un effet de protection identique à celui que produisent les instruments de politique commerciale auxquels ils sont prêts à renoncer (Keynes, 1945 : 325). Alors que l'OIC est mort-née depuis deux ans, Meade (1952 : 155) affirme que le sujet des subventions maritimes constitue toujours l'un des éléments sur lesquels la négociation commerciale internationale devrait progresser, confirmant ainsi la pertinence des craintes de Keynes à ce sujet<sup>12</sup>.

---

11. Les débats internes au Royaume-Uni s'agissant de la négociation commerciale internationale sont tout aussi complexes qu'aux États-Unis, bien qu'ils prennent des formes différentes.

Des désaccords s'expriment au sein même du gouvernement de coalition de Churchill dès le début de l'année 1944. Les négociateurs britanniques en matière commerciale sont tenus au silence pendant près d'un an (*cf.* Robbins, 1971 : 203), en raison du blocage que parviennent à imposer les défenseurs de l'Empire et des propriétaires terriens. Il faudra attendre le mois de novembre 1944 pour que le gouvernement britannique parvienne à un compromis en son sein et puisse reprendre les négociations. Mais durant la campagne électorale précédant le scrutin de l'été 1945, de nombreux membres du Parti Conservateur manifestent leur opposition aux principes énoncés dans l'article 7 (*cf.* Harrod, 1952 : 593).

Les milieux économiques sont divisés sur la question des préférences impériales, les milieux financiers y trouvant davantage d'intérêt que les milieux industriels.

Enfin, les dominions sont loin d'être toujours en phase sur ces questions avec le gouvernement britannique.

Le contexte politique et économique dans lequel se déroulent au Royaume-Uni les débats sur la négociation commerciale internationale est détaillé dans le chapitre 5 de l'ouvrage de Graz (1999).

12. La même année, Diebold Jr. (1952 : 31) abondera dans le même sens.

Les positions de Keynes et de Meade convergent donc fortement sur l'objectif premier de la coopération internationale : la mise en œuvre de politiques nationales concertées permettant d'accéder à un niveau élevé d'activité économique dans le monde. Ensuite seulement, il deviendra possible de déréglementer les échanges commerciaux, mais selon un processus graduel et à la condition que tous les pays s'impliquent réellement dans une telle démarche. Ils s'opposent tous deux à la conception de Robbins faisant du libre-échange un objectif intermédiaire prioritaire. Reste à examiner la conception que se fait chacun du contexte institutionnel cohérent avec ses positions.

## 2.2 *La gouvernance du commerce mondial*

Cette question comporte deux dimensions : celle de la structure de gouvernance appropriée et celle de son périmètre de compétence.

### 2.2.1 *La conception de la structure de gouvernance*

Pour Robbins, l'instauration d'une économie libérale à l'échelle mondiale doit s'effectuer par l'adoption d'une structure fédérale en tant que cadre institutionnel dans lequel doit se déployer cette économie. La souveraineté nationale et son corollaire, l'interventionnisme économique des États nationaux dans leur commerce extérieur, sont en effet sources d'inefficacité économique :

[...] le maintien de la souveraineté nationale ne présente pas d'avantages durables pour les membres des divers groupes nationaux. Il n'y a pas d'avantages commerciaux, pas d'amélioration de la sécurité, qui ne pourraient être assurés dans de meilleures conditions par une forme quelconque de fédération internationale (Robbins, 1937 : 279).

L'absence de toute référence au multilatéralisme dans la pensée de Robbins est complétée par sa conception positive de l'organisation de l'économie mondiale :

Nous avons besoin d'une organisation fédérale; pas d'une confédération entre États souverains telle que l'était la Société des Nations, mais d'une authentique fédération qui dépossède les États dont elle est composée de leurs pouvoirs générateurs de conflits. Les fondateurs de la Société des Nations avaient raison lorsqu'ils ont reconnu la nécessité d'une autorité supranationale; leur erreur fut de ne pas être allés assez loin. Ils n'ont pas réalisé que le fonctionnement efficace d'une autorité supranationale est incompatible avec la souveraineté nationale indépendante [...]. Nous savons maintenant que, à moins que l'on ne détruise l'État souverain, l'État souverain nous détruira (Robbins, 1939b : 104).

La structure de gouvernance que propose Robbins en matière de coopération internationale est clairement supranationale. Pour désigner les composantes de la fédération, Robbins écarte le terme d'États nationaux et préfère les expressions d'« États » locaux, de gouvernements locaux, d'autorités locales (Robbins, 1937 : 218 et suivantes). Et la vocation de cette structure est fondamentalement politique « La première nécessité du monde n'est pas une révolution économique, mais une révolution politique » (Robbins, 1939b : 217).

En revanche, Keynes appelle de ses vœux plusieurs organisations internationales fortement dotées de compétences économiques et articulées entre elles « Nous avons besoin d'une institution centrale, à caractère purement technique et non politique, pour aider et appuyer les autres institutions internationales concernées par la planification et la régulation de la vie économique mondiale » (Keynes, 1942c : 169).

Dans un commentaire portant sur le projet d'union commerciale de Meade, Keynes précise également, en se référant au passage où sont évoquées les préférences et les unions douanières, que « [...] il n'est pas raisonnable d'écarter toute forme de relation intermédiaire entre la séparation complète et la fédération complète » (Keynes, 1942d : 249).

Il serait exagéré de voir dans ce passage une réponse explicite de Keynes aux positions de Robbins qui l'accusait dans les années 1930 de défendre des positions isolationnistes. Mais il signale néanmoins que, dans l'esprit de son auteur, récuser la possibilité d'une fédération n'implique en rien d'adhérer à une position isolationniste.

Une fois achevées les négociations financières, et malgré le retard pris par le volet commercial de la négociation internationale, Keynes ne se désintéresse pas de ce dernier. C'est lui qui défend devant la Chambre des Lords en décembre 1945 le compromis négocié avec les Américains à Washington et qui offre aux Britanniques une aide financière (certes moins substantielle qu'attendue) en contrepartie de la mise en œuvre de l'article 7. Même à une époque où il n'est plus impliqué dans les négociations commerciales, il continue de s'exprimer en faveur de la création de l'OIC. Fin 1945, devant le peu d'avancement du dossier commercial, Harrod rédige en effet *A Page of British Folly*, ouvrage où il stigmatise l'inertie britannique dans ces négociations. Avant de le publier, il en soumet une épreuve à Keynes. Moins de trois mois avant sa mort, Keynes lui répond par une lettre dans laquelle il affirme partager la substance de son analyse. Mais il lui apporte le conseil suivant :

Principalement, il y a un certain besoin d'équilibre dans l'attention que vous portez à Bretton Woods relativement à l'Organisation internationale du commerce. [...] les propositions de l'OIC, dont vous reconnaissez qu'elles complètent votre argument, ne reçoivent pas suffisamment d'attention dans le détail pour avoir un impact sur le lecteur. Ainsi ce document apparaît trop comme une défense de Bretton Woods et insuffisamment comme un plaidoyer pour la politique d'ensemble qui vous occupe réellement [...] (Cité par Harrod, 1952 : 620).

Harrod interprète cette lettre comme une manifestation de l'intérêt que Keynes continue de porter à l'instauration d'une organisation internationale qui prenne en charge les questions commerciales.

Dès 1940, Meade affirme qu'il n'existe qu'une alternative au chaos économique : la création d'une autorité internationale ayant pour fonction de réguler les affaires économiques du monde (Meade, 1940 : 9 et 97). Et il souligne les abandons de souveraineté que doivent consentir à cette fin les États nationaux :

[...] il est douteux que les bases économiques d'une organisation internationale puissent être solidement posées, à moins que les États membres qui la composent ne restreignent leur liberté nationale d'action dans la sphère économique et ne garantissent des pouvoirs de décision aux organes appropriés de l'organisation internationale (*ibid.* : 9-10).

Quant à l'extension de ces abandons de souveraineté, son projet prévoit que :

[...] les États membres qui se joignent pour créer cette organisation internationale cèdent **la décision et l'administration** relatives à certaines questions économiques à une autorité internationale dûment constituée et instituée aux termes de l'organisation internationale (*ibid.* : 1; souligné par nous).

De ces passages, il ressort clairement que Meade pense à une organisation « inter-nationale » dont une instance serait dotée de pouvoirs supranationaux limités à certains domaines économiques précis. Son rejet de l'option politique à caractère fédéral proposée par Robbins est patent, mais le périmètre de compétence qu'il prévoit pour l'organisation chargée du commerce international préconise une dose de supranationalité plus forte que la conception de Keynes.

### 2.2.2 *Le champ de compétences de la structure de gouvernance*

Conformément à sa position favorable au libre-échange généralisé, Robbins s'oppose explicitement à la régulation du commerce mondial par des organisations appropriées :

[...] il n'y a pas de place pour des organismes [...] faisant fonction de régulateurs du commerce entre nations. Ce serait l'objet d'une fédération mondiale libérale que de créer la plus grande marge pour la division internationale du travail : et toute restriction du commerce entre les territoires gouvernementaux serait absolument opposée au but recherché (Robbins, 1937 : 218-219).

Dans un ouvrage un peu plus tardif, il reconnaît à l'instance fédérale la prérogative de restreindre la liberté des échanges entre territoires gouvernementaux, dans les circonstances où elle reconnaît leur pratique comme légitime. Mais elles sont si rares qu'il est inutile de prohiber formellement ces restrictions (Robbins, 1941 : 14).

La structure supranationale que Robbins propose est conçue comme le cadre institutionnel indispensable à l'instauration du libre-échange dans le monde. Elle ne doit en aucun cas se constituer en une sorte d'État international calqué sur le modèle des États nationaux : son instauration s'accompagne en effet de la disparition des pouvoirs économiques de ceux-ci et il ne s'agit pas de les transférer au niveau fédéral. Les missions confiées à la structure supranationale se limitent à l'équivalent international de certaines des fonctions régaliennes de l'État national :

Dans la mesure où un système libéral implique un cadre de réglementation légale [...] la Constitution devrait garantir le caractère fédéral de ce cadre, c'est-à-dire l'unification de la législation de la propriété et des contrats dans le monde entier et leur administration selon des principes uniformes (Robbins, 1937 : 219).

Ce libéral-fédéralisme ne recevra toutefois guère d'écho concret dans les négociations internationales auxquelles Robbins a participé. Du reste, il admet très tôt le caractère utopique de l'idée d'une fédération d'envergure mondiale et déclare se contenter de la création d'États-Unis d'Europe (Robbins, 1939b : 105 à 109).

Contrairement à Robbins, Keynes voit les institutions internationales comme fortement dotées de compétences économiques. L'institution centrale qu'il évoque (*cf. supra*) concerne certes les aspects monétaires et financiers de la coopération internationale. Mais elle doit être accompagnée d'autres institutions internationales, dont le rôle est de réguler l'activité économique mondiale de la sphère non financière.

C'est lors d'un discours qu'il prononce en 1943 devant les alliés européens, que Keynes affirme une position favorable à un développement d'institutions économiques internationales dont le champ de compétence dépasse la seule gestion des finances internationales. Sa proposition d'union monétaire est présentée en effet comme :

[...] la cheville ouvrière d'un système économique international général d'un type largement plus ambitieux que l'on n'en a jamais conçu avant la guerre. Une fois que l'on aura réglé ces effroyables difficultés des changes, du clearing multilatéral, des contrôles et ainsi de suite, alors les autres organisations internationales deviendront beaucoup plus aisées à créer [...] (Keynes, 1943c : 214).

Aux débuts de sa réflexion sur cette question, Meade cherche à assurer l'insertion des différents types de systèmes économiques dans une organisation internationale dont l'objectif serait l'instauration du « principe de libre-échange ». C'est pourquoi, l'autorité doit disposer du pouvoir de réguler le commerce extérieur des pays à économie planifiée (Meade, 1940 : 95-96). Mais la configuration définitive qu'il prévoit pour l'organisation internationale chargée des questions commerciales se précise par la suite :

La charte de l'union commerciale devrait pourvoir à l'institution d'une commission du commerce international de nature semi-arbitrale et semi-judiciaire. Les membres pourront soumettre des plaintes à cet organe en vue d'obtenir un avis sur une éventuelle infraction à la charte de l'union liée à une action déterminée d'un membre déterminé de l'union (Meade, 1942a : 31).

L'organisation internationale associée à cette union a donc pour rôles d'interpréter la charte et de tenir lieu de conciliatrice voire de juge dans des conflits commerciaux opposant des pays membres (*ibid.* : 34). Cette commission constitue le seul véritable élément de supranationalité de la proposition d'une union commerciale. Toutefois, à cette époque, Meade a encore une conception très ouverte, voire incomplète, sur cette question. Il précise que :

Le succès de l'union dépendra de la formulation de la charte dans des termes qui, d'une part, ne tendent pas à placer le commerce international dans une impossible camisole et, d'autre part, n'imposent pas à la commission du commerce international une charge d'obligations semi-législatives telle qu'elle ne pourrait pas y faire face (*ibid.* : 31-32).

Des précisions concernant les missions de cette organisation internationale future sont fournies dans un article de 1943, où Meade fait référence aux discussions de Washington de cette année. Au-delà de la proposition du maintien transitoire de mesures exceptionnelles de politique commerciale, Meade considère comme utile de réfléchir sur les missions à long terme de l'OIC. Il indique en effet que :

L'organisation proposée de la politique commerciale internationale sera instaurée [...] pour superviser ces aspects de la convention commerciale multilatérale proposée qui ne seraient pas affectés par ces mesures exceptionnelles spéciales et pour élaborer un mécanisme de consultation et de conciliation sur l'utilisation nationale de ces pouvoirs exceptionnels et temporaires (Meade, 1943 : 62).

L'auteur prend ici clairement position en faveur de règles de politique commerciale au moins partiellement décidées, et en tout cas légitimées, au niveau international.

Enfin, Meade affirme que l'OIC ne pourrait en aucun cas avoir pour mission d'administrer un système de restrictions discriminatoires des importations, car celui-ci engendrerait :

[...] un fouillis de négociations commerciales bilatérales conduisant à un équilibre plus ou moins exact du commerce entre chaque paire de pays. Aussi éclairés et capables que soient les fonctionnaires de la future Organisation internationale du commerce, ils ne seront pas en mesure d'empêcher un tel système de dégénérer en un jeu chaotique de troc international causant des épreuves réelles à bien des pays malchanceux et des torts imaginaires à bien d'autres encore (Meade, 1948b : 74).

Ce passage mérite d'être rapproché de l'analyse du bilatéralisme conduite par Robbins dix ans auparavant et confirme l'opposition persistante de Meade à l'idée que le contenu détaillé des négociations commerciales devrait être défini lors de négociations bilatérales entre États respectant un cadre général multilatéralement défini.

## CONCLUSION

Meade est incontestablement l'inspirateur de la philosophie qui anime l'OIC, mais aussi de son architecture. Telle qu'elle est présentée dans la Charte de la Havane, elle est une institution « inter-nationale » dotée de pouvoirs supranationaux relativement limités. Au-delà des objectifs finals que constituent la paix et la prospérité du monde, ses missions sont de définir les règles du jeu garantissant la loyauté des relations commerciales internationales, de trancher des litiges opposant des États membres sur l'interprétation ou l'exécution de ces règles communes, et de constituer un forum de négociation sur un mouvement de long terme en direction du libre-échange. Keynes exerce une influence certaine, surtout à travers les conditions posées pour l'adhésion du Royaume-Uni à l'OIC. Celles-ci marquent fortement la hiérarchie des objectifs intermédiaires assignés à l'Organisation dans la Charte de la Havane, mais aussi la place conférée aux politiques domestiques.



La priorité revient au relèvement des niveaux de vie et au plein-emploi; les politiques de prévention du chômage sont déclarées comme étant fondamentalement du ressort des États mais nécessitant une coordination au niveau international. Les considérations relatives au commerce international et aux politiques commerciales ne sont évoquées que par la suite. Le fédéralisme de Robbins et sa conception conférant la priorité absolue au libre-échange ne trouvent que peu d'écho dans la Charte de la Havane.

Les débats conduits dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par nos auteurs gardent une certaine actualité. On peut dire aujourd'hui que certaines leçons de l'histoire ont été retenues : une institution internationale chargée de la coopération commerciale a été créée en 1995. La réalité de ce qu'est aujourd'hui l'OMC, dotée de son Organe de règlement des différends (ORD), est sur bien des points assez proche des conceptions de Meade. Le fait que l'ORD a condamné les pratiques commerciales déloyales de certains pays membres, et non des moindres, souligne les progrès en termes d'égalité de traitement des pays qui ont été accomplis depuis les réflexions engagées par nos trois économistes. Enfin, la dynamique de l'OMC s'inscrit bien dans un développement à long terme en direction du libre-échange qui se réalise selon une approche graduelle. Mais on peut dire aussi que des questions demeurent : les réflexions de Keynes sur la place des États-nations, et de Robbins sur le fédéralisme, restent d'un intérêt certain. La question se pose également de savoir dans quelle mesure l'OMC atteint les objectifs finals assignés par les auteurs à la coopération commerciale internationale.

Toutefois, si les problématiques intrinsèques à toute réflexion sur les organisations économiques internationales perdurent, le contexte des négociations commerciales internationales a bien changé depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Certaines de ces problématiques sont donc reformulées, tandis que de nouvelles apparaissent. La question de l'hégémonie se pose désormais en termes d'influence dans la pratique de l'organisation : bien que tous les pays membres de l'OMC aient une « voix », ils n'ont évidemment pas le même poids dans le processus de décision. Ensuite, les États-nations qui n'ont jamais constitué des entités monolithiques aux conceptions homogènes en matière de coopération internationale sont moins encore que dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle les seuls acteurs des négociations qui se déroulent au sein de l'OMC. Les accords régionaux, les groupes de pression nationaux aussi bien que transnationaux, exercent un rôle à la fois plus important et quelquefois plus explicite qu'à l'époque où nos trois auteurs débattaient. Enfin des citoyens entendent désormais peser sur les orientations de la politique de l'organisation, même s'ils le font par l'entremise d'organisations non gouvernementales et de mouvements citoyens qui ne sont en rien parties prenantes des discussions qui ont lieu au sein de l'OMC.

## ANNEXE

## CHRONOLOGIE DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR L'OIC

(LES ÉLÉMENTS FIGURANT EN ITALIQUES SIGNALENT LES NÉGOCIATIONS PARALLÈLEMENT MENÉES DANS LES DOMAINES MONÉTAIRE ET FINANCIER)

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>	<b>Résultats</b>
Août 1941	Placentia Bay (Terre-Neuve)	Réunion secrète anglo-américaine sur la stratégie de guerre	Charte de l'Atlantique
Février 1942	Washington (D.C.)	Prêt-bail	Accord d'aide mutuelle anglo-américain (article 7)
Mai 1943	Hot Springs (Virginia)	Conférence sur l'alimentation et l'agriculture	Proposition de suppression des barrières douanières et restrictions discriminatoires au commerce – Projet de FAO
<i>Juin 1943</i>	<i>Hot Springs (Virginia)</i>	<i>Discussion sur l'organisation d'un système monétaire et financier international</i>	<i>Présentation des plans américain (Stabilization Fund) et britannique (Clearing Union)</i>
Septembre / octobre 1943	Washington (D.C.)	Réunion exploratoire sur l'application de l'article 7 <i>Organisation d'un système monétaire et financier international</i>	Première évocation de la création d'une OIC Élaboration du premier projet de FMI
<i>Juin 1944</i>	<i>Atlantic City (New Jersey)</i>	<i>Préparation de la Conférence de Bretton Woods</i>	
<i>Juin / juillet 1944</i>	<i>Bretton Woods (New Hampshire)</i>	<i>Conférence monétaire et financière des Nations unies</i>	<i>Création du système monétaire international avec ses deux organisations internationales : FMI et BIRD</i>

## ANNEXE (suite)

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>	<b>Résultats</b>
Août / octobre 1945	Washington (D.C.)	Discussions sur la réduction des tarifs douaniers et des préférences	Accord de principe sur l'application de l'article 7 en contrepartie d'une aide financière des États-Unis au Royaume-Uni
Février 1946	Londres	1 <sup>re</sup> réunion du Comité ECOSOC de l'ONU	Création d'une Commis- sion de préparation d'une conférence sur le commerce et l'emploi
Octobre / novembre 1946	Londres	1 <sup>re</sup> réunion de la Commission ...	Adoption du texte amé- ricain* comme base de négociation de la Charte instituant une Organisa- tion internationale du commerce (London Draft)
Janvier / février 1947	Lake Success (New York)	2 <sup>e</sup> réunion de la Commission ...	Nouvelle version de la Charte... (New York Draft)
Avril / octobre 1947	Genève	3 <sup>e</sup> réunion de la Commission ...	Réécriture de la Charte... (Geneva Draft) Acte de naissance du GATT
Novembre 1947 / mars 1948	La Havane (Cuba)	Conférence sur le commerce et l'emploi	Adoption de la Charte de la Havane instituant une Organisation internatio- nale du commerce

NOTE : \* « *Proposals for the Expansion of World Trade and Employment* »

## BIBLIOGRAPHIE

- AARANSON, S. (1996), *Trade and the American Dream: A Social History of Post-war Trade Policy*, Lexington, The University Press of Kentucky.
- BEVERIDGE, W. (1944), *Full Employment in a Free Society*, London, George Allen and Unwin.
- DIEBOLD JR., W. (1952), « The End of the ITO », *Essays in International Finance*, 16, Princeton University.
- GRAZ, J.C. (1999), *Aux sources de l'OMC, La Charte de la Havane 1941-1950*, Genève, Droz.
- HARROD, R.F. (1946), *A Page of British Folly*, London, MacMillan.
- HARROD, R.F. (1952), *The Life of John Maynard Keynes*, London, MacMillan.
- HOWSON, S. (éd.) (1988), *The Collected Papers of James Meade, International Economics*, 3, London, Unwin Hyman.
- HOWSON, S. (2000), « James Meade », *The Economic Journal*, 110 : 122-145.
- HOWSON, S., D. MOGGRIDGE (éds) (1991), *The Wartime Diaries of Lionel Robbins and James Meade 1943-45*, New York, St. Martin's Press.
- KEYNES, J.M. (1919), *The Economic Consequences of the Peace*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1971), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 2.
- KEYNES, J.M. (1923), « Free Trade », *The Nation and Athenaeum (24 November/ 1 December)*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1981), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 19 : 147-156.
- KEYNES, J.M. (1930a), « Economic Advisory Council—Notes on Professor A.C. Pigou's Memorandum », dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1981), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 20 : 409-416.
- KEYNES, J.M. (1930b), « Economic Advisory Council Committee of Economists – A Proposal for Tariffs plus Bounties », dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1981), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 20 : 416-419.
- KEYNES, J.M. (1931a), « Proposal for a Revenue Tariff », *The New Statesman and Nation (7 March)*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1972), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 9 : 231-238.
- KEYNES, J.M. (1931b), « Put the Budget a Sound Basis: A Plea to Lifelong Free Traders », *The Daily Mail (13 March)*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1981), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 20 : 489-492.
- KEYNES, J.M. (1931c), « Letter to the Editor » *The New Statesman and Nation, 16 march 1931*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1981), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 20 : 493-497.
- KEYNES, J.M. (1932a), « Pros and Cons of Tariffs », *The Listener*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1982), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 21 : 204-216.
- KEYNES, J.M. (1932b), « The World Economic Conference 1933 », *The New Statesman and Nation*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1982), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 21 : 210-216.

- KEYNES, J.M. (1933a), « National Self-sufficiency », *The New Statesman and Nation*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1982), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 21 : 233-246.
- KEYNES, J.M. (1933b), « What Should the Conference Do Now? London Political Economy Club », 28 June, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1982), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 21 : 268-273.
- KEYNES, J.M. (1936), *The General Theory of Employment Interest and Money*, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1973), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 7.
- KEYNES, J.M. (1940), « Proposals to Counter the German "New Order" », dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 25 : 7-16.
- KEYNES, J.M. (1942a), « My Notes on Mr. Pasvolsky Memo », dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 239-242.
- KEYNES, J.M. (1942b), « Letter to L. Pasvolsky », 22 May, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 247.
- KEYNES, J.M. (1942c), « Proposals for an International Clearing Union », 28 August, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 25 : 168-195.
- KEYNES, J.M. (1942d), « Project of a Commercial Union, to Sir Wilfried Eady », 20 November, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 248-250.
- KEYNES, J.M. (1942e), « To James Meade », 15 December, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 272-275.
- KEYNES, J.M. (1942f), « To S.D. Waley and Others », 31 December, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 251-253.
- KEYNES, J.M. (1943a), « To Wilfried Eady and Others », 4 January, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 253-256.
- KEYNES, J.M. (1943b), « Post-war Commercial Policy », 15 January, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 256-260.
- KEYNES, J.M. (1943c), « Speech to a Meeting of the European Allies », 26 February, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 25 : 206-215.
- KEYNES, J.M. (1944a), « Letter to Richard Kahn », 13 January, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 283-284.
- KEYNES, J.M. (1944b), « To D.H. Robertson and Sir W. Eady », 31 May, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 25-26.
- KEYNES, J.M. (1944c), « Minute to Sir Richard Hopkins: Article VII Conversations on Commercial Policy », 12 June, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 304-310.
- KEYNES, J.M. (1944d), « Letter to Richard Hopkins: Commercial Policy », 14 June, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 311-312.
- KEYNES, J.M. (1944e), « Letter to Joan Robinson », 9 September, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 129-132.

- KEYNES, J.M. (1945), « To Sir Edward Bridges », 11 July, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 323-326.
- LEIDEN UNIVERSITY HISTORICAL INSTITUTE, *The Atlantic Charter*, [www.let.leidenuniv.nl](http://www.let.leidenuniv.nl)
- LEIDEN UNIVERSITY HISTORICAL INSTITUTE, Anglo-American Mutual Aid Agreement, [www.let.leidenuniv.nl](http://www.let.leidenuniv.nl)
- MEADE, J. (1933), « International Economic Cooperation », *Journal of Proceedings of the Agricultural Economics society Volume 2*, dans S. HOWSON (éd.) (1988), 1-10.
- MEADE, J. (1940), *The Economic Basis of a Durable Peace*, London, Allen & Unwin.
- MEADE, J. (1942a), « A Proposal for an International Commercial Union », dans S. HOWSON (éd.) (1988), 27-35.
- MEADE, J. (1942b), « Letter to Keynes », 17 December, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 275-278.
- MEADE, J. (1942c), « Letter to Keynes », 21 December, dans D. MOGGRIDGE (éd.) (1980), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, 26 : 280-281.
- MEADE, J. (1943), « The Post-War International Settlement and the United Kingdom Balance of Payments », dans S. HOWSON (éd.) (1988), 36-66.
- MEADE, J. (1948a), « Bretton Woods, Havana and the United Kingdom Balance of Payments », *Lloyds Bank Review*, 7, dans S. HOWSON (éd.) (1988), 81-94.
- MEADE, J. (1948b), « Financial Policy and the Balance of Payments », *Economica*, dans S. HOWSON (éd.) (1988), 15 : 67-80.
- MEADE, J. (1952), « Bretton Woods, GATT, and the Balance of Payments: A Second Round? », *Three Banks Review*, dans S. HOWSON (éd.) (1988), 16 : 148-160.
- MOGGRIDGE, D.E. (éd.) (1971-1982), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, London, Macmillan & Cambridge University Press for the Royal Economic Society.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Charte de la Havane*, [www.wto.org](http://www.wto.org)
- ROBBINS, L. (1937), *Economic Planning and International Order*, London, Macmillan (Traduction française : M. Th. Génin, Paris, Librairie Médicis 1938).
- ROBBINS, L. (1939a), *The Economic Basis of Class Conflict*, London, Macmillan.
- ROBBINS, L. (1939b), *The Economic Causes of the War* (2<sup>nd</sup> edition 1968), New York, Howard Fertig.
- ROBBINS, L. (1941), *Economic Aspects of Federation*, London, Macmillan
- ROBBINS, L. (1971), *Autobiography of an Economist*, London, Macmillan.
- SRINIVASAN, T.N. (1998), *Developing Countries and the Multilateral Trading System*, Westview Press, Oxford & Boulder, Harper & Collins.
- STIGLITZ, J. (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- STIGLITZ, J. et A. CHARLTON (2005), *Fair Trade for All*, Oxford, Oxford University Press.
- WILCOX, C. (1949), *A Charter for World Trade*, New York, Macmillan.